



Non paiement des salaires, prise d'acte de rupture, dépression, société radiée

Par **kakopolo**, le **02/04/2019** à **22:02**

Bonjour,

Je travaillais dans une petite société(j'étais le seul salarié à plein temps, les 2 autres à tiers temps)

La société en juin 2018, suite à des difficultés financières, a cessé de me payer.

J'ai tenu 4 mois sans salaires. J'ai fait une prise d'acte de rupture en sept 2018.

à la suite, j'ai malheureusement fait une dépression, je viens de m'en sortir.

J'ai décidé d'attaquer mon employeur au conseil des prud'hommes.

à la lecture d'un Kbis que je viens de demander, je viens de lire que la société est radiée depuis 5 jours.

Dois-je informer le Tribunal de commerce que mon ex employeur a des dettes en vers moi (visiblement (à ma lecture) il n'y a pas de mandataire liquidateur...

Comment dois-je m'y prendre ? Quels conseils pouvez vous me donner ?

Merci d'avance à tous

Par **kakopolo**, le **03/04/2019** à **17:53**

Bonjours à tous,

Y a t'il quelqu'un qui aurait une idée ?

Merci d'avance